



## Dr. Michel Procureur – 9 mars 2026 - Tribunal de La Roche sur Yon (85)

Le lundi 9 mars 2026, le Dr Michel Procureur était convoqué en audience au pénal, à La Roche sur Yon.

(voir encadré ci dessous)

Nous étions près de 500 personnes réunies devant le Tribunal pour lui apporter notre soutien.

Un rassemblement pacifique, joyeux, vivifiant et porteur d'espoir.

Venues de toute la France et de Belgique, ces nombreuses personnes ont exprimé par leur présence, l'importance d'un tel événement qui ne concerne pas seulement un médecin poursuivi par la justice, mais nous tous.

L'autorisation de manifester ayant été accordée et les relations avec les autorités facilitées par de bons contacts, la foule a occupé tout l'espace sécurisé devant le Tribunal, pour pique-niquer dans un premier temps et ensuite pour échanger, chanter, partager un goûter, signer le cahier des témoignages, déguster une tisane, en profiter pour faire connaissance...

et attendre dans la bonne humeur !



Convoqué à 14h dans la salle d'audience, Michel Procureur en est ressorti vers 17h avec son avocat Franck Marcault-Derouard et les trois personnes qui témoignaient :

AlainM, papa de Mélanie, 36 ans, décédée deux semaines plus tôt, d'une maladie suite à l'injection ;

Matthieu, président de AAVIC, association de victimes et Florence qui représentait SOLIDEKLA.



Comment trouver les mots pour décrire de telles aberrations ? Un témoin en deuil du fait de la vaccination et un médecin poursuivi par la « justice » française pour avoir refusé d'injecter ce produit expérimental et mortel !

Pas simple de trouver une explication rationnelle à ces tristes absurdités.

Et pourtant, au delà des souffrances et des injustices subies, [plusieurs personnes atteintes dans leur corps suite aux injections et d'autres endeuillées, étaient également présentes] la joie embaumait tout le quartier, les visages rayonnaient, « nous nous devons d'être là, pour nos enfants, pour la vérité, pour tous les blessés et décès dus à cette vaccination... »...« ça fait tellement du bien d'être ensemble... » témoignent ci et là des participants.

C'est avec des centaines de fleurs, des applaudissements fournis et une ambiance de fête que Michel a été accueilli à sa sortie du Tribunal, tel un héros fier d'avoir respecté son serment d'Hippocrate ; toutes ces fleurs en reconnaissance à son positionnement salvateur.

Quelle satisfaction ces images lumineuses dans ce monde si

sombre, où il est si difficile de (re)trouver du sens.

Michel Procureur nous a rappelé par son courage que l'humain prédominait sur l'argent, son serment prévalait sur des ordres malfaisants, la santé de ses proches et ses patients comptaient plus que tout.

Il a agi en conscience.

Bravo et merci à lui.



Michel P. s'est exprimé à sa sortie, ému, reconnaissant, et a affirmé :

« *quelque soit la décision, j'ai déjà gagné...* ».

Louis Fouché est également intervenu : « *là dedans, c'est une sorte de gigantesque théâtre (nous montrant le bâtiment du Tribunal), tout est faux, on ne parle qu'à côté de la question, on tire à côté de la cible..... cette justice là, quoiqu'elle tranche, ça changera rien à la réalité de ce qui s'est passé, la réalité de ce qui s'est passé c'est que Michel Procureur a sauvé la vie d'un certain nombre de personnes...* ».



Autre intervention, celle de Élodie Casaubieilh, infirmière suspendue à Bordeaux. Elle nous a lu un message du Dr Jean-Philippe Labreze (Aix en

Provence) lui aussi harcelé par les instances ordinales.

Michel P. remercie les participants pour leur générosité exprimée à l'occasion de la cagnotte à son intention.

Puis, quand il est question de se reposer, il ajoute : « *je voudrais quitter ce chaudron de l'enfer, j'aspire à la vie de Pierre Rabhi...* »

Nous lui souhaitons ainsi qu'à Nadine sa compagne, une douce et agréable récupération, de retrouver la paix et la sérénité, après un tel stress.

Nous remercions enfin les très nombreuses personnes venues parfois de très loin qui ont fait de cet événement un temps de communion, tous reliés avec les personnes absentes.

Ce sont ces moments, qui (re)donnent du sens, fortifient les liens, nous rendent plus forts. Ils ne donnent ni raison ni tort, ils éclairent, ils nourrissent, nous y puisons de l'humanité, du beau, du vrai. Peut-être nous rendent-ils invincibles ?

Merci aux membres du Collectif Santé Mauges pour leur investissement, leur aide (café, tisane, technique, fleurs, présentation...), favorisant le bon déroulement de cette journée MAGNIFIQUE.

Quelques jours après ce rendez-vous, au moment de poser ces mots et vous les partager, l'émotion vécue est toujours présente, intense, elle se distille agréablement en moi, telle une saine nourriture.

Guy, pour le Comité CSM  
14/03/2026

### L'audience du 9 mars 2026 au tribunal judiciaire de la Roche-sur-Yon

**Dans sa défense Michel PROCUREUR** a admis les faits: il a bien délivré des faux pass sans exiger d'argent face à la détresse de ses patients menacés de perte d'emploi. Qu'est ce qui l'a amené à désobéir et à enfreindre la loi? Le serment d'Hippocrate et ses valeurs, son unique motivation étant de «préserver la santé et la vie de ses patients et de ses proches" face à un vaccin qu'il considérait comme expérimental et potentiellement très dangereux. (Il rappelle la mort d'un étudiant en médecine nantais)

#### **Les témoins appelés à la barre**

1) **Alain M.** papa de Mélanie décédée d'une maladie de Charcot (sclérose latérale amyotrophique) il y a moins d'un mois à l'âge de 36ans. Sa survenue a été imputée en 2024 aux vaccins anti covid qu'elle a reçus en mai juin 2021, par la pharmacovigilance sans doute du fait de l'apparition des premiers signes immédiats dès la deuxième injection. « Elle ne serait pas morte si elle avait rencontré un médecin comme le docteur procureur »

2) **Mathieu D.** président de l'association AAVIC TEAM (qui regroupe ce jour plus de 1000 victimes des vaccins covid) a rappelé les drames humains de ces effets toxiques surtout neurologiques parmi lesquels 46 maladies de Charcot (incidence en hausse +43% sans explication officielle selon les neurologues), lui-même victime il déclare :« j'aurais voulu rencontrer un médecin comme le Dr procureur »

3) **Florence L.** présidente de Solidekla association qui déclare mais ne détermine pas l'imputabilité des événements indésirables, privilège de la pharmacovigilance, a rappelé les taux bien connus de la sous déclaration 5 à 10% des effets indésirables des vaccins en général.

**Madame la procureure** a rappelé l'infraction : le Dr Procureur n'est pas une autorité sanitaire, mais un médecin en exercice il devait être vacciné comme tous ses confrères en exercice ! il a fait des faux et les a inclus dans les systèmes informatiques de l'état. Ayant facturé des actes non réalisés il est coupable d'escroquerie. Selon elle, il aurait pu faire autrement qu'il n'a fait...pour respecter ses convictions hostiles aux vaccins covid : regagner sa Belgique natale ou arrêter son activité se mettre en retrait ...bref abandonner ses patients ORL. Elle requiert un an de prison avec sursis, 50 000 euros d'amende, 5 ans d'interdiction d'exercice pour ce médecin désormais retraité, 5 ans d'inéligibilité.

**L'avocat de l'accusé** a essayé d'élever le débat en incitant les juges a ne pas tomber dans certains pièges : celui de la morale d'abord : l'accusé n'a pas fait des faux pour le plaisir de tromper, lui fallait-il obéir sans réfléchir? Et de rappeler l'article 2 de la déclaration des droits de l'homme résister à l'oppression est un droit. Les vaccins avaient une AMM provisoire étaient toujours en phase d'expérimentation dite phase 3, de ce fait c'est l'article 5 de la convention d'OVIEDO qui doit s'appliquer et l'article 20 du règlement européen des essais cliniques. Qui est coupable de la non application de la loi ? Pas le Dr Procureur pris dans un insoluble dilemme comme tous ses confrères vaccinoteurs. Vacciner avec un vaccin toxique ou laisser le patient dans son statut de non vacciné, discriminé professionnellement et socialement, état entouré d'une morbidité qui a pu aller, on l'a constaté, jusqu'au suicide. Le choix du Dr Procureur de faire des faux était donc légitime. Préservant sa conscience personnelle NE PAS NUIRE et la confiance de son patient espérant VIVRE et TRAVAILLER NORMALEMENT.

#### **Le jugement sera rendu le 11 mai.**

A sa sortie le Dr Procureur très ému a été applaudi par de très nombreux sympathisants pacifiques et joyeux avec des fleurs et des chants.

J'ai vécu un jour de printemps en Vendée...qui nous laisse espérer le printemps proche de la liberté vaccinale.